

TITRE I - REGLES GENERALES DU MOUVEMENT NATIONAL A GESTION DÉCONCENTRÉE – PHASE INTRA-ACADEMIQUE

I.1 - CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Pour être prise en compte, la demande doit être complète (3 étapes/3) et effectuée dans l'ordre et les délais suivants :

- ① Du mercredi 25 mars 2026 au mercredi 08 avril 2026, saisie des vœux dans SIAM.
- ② Jeudi 09 avril 2026 12h00*, début du téléchargement de la confirmation depuis SIAM.
- ③ Du jeudi 09 avril 2026 au jeudi 16 avril 2026, dépôt de la confirmation dans Colibris Aix-Marseille.

*Le récapitulatif provisoire disponible pendant la saisie de vœux ne sera pas pris en compte.

① ⚠	du mercredi 25 mars 2026 à 12h00 au mercredi 08 avril 2026 à 12h00	Saisie des vœux de mutation intra dans SIAM via i-prof SPEA : Dépôt du CV + LM dans SIAM / transmission par les entrants. ULIS 2 nd degré : dépôt de la demande dans colibris cf. BA ULIS Au-delà, aucune demande ne sera prise en compte.
	vendredi 27 mars 2026 à 14h00	Classe virtuelle d'information SPEA – postes spécifiques académiques
⚠	vendredi 27 mars 2026 à 15h00	Classe virtuelle d'information INTRA – mouvement intra-académique
	mercredi 01 avril 2026	Date limite d'envoi de l'annexe 6 pour les personnels en mesure de carte scolaire.
	lundi 06 avril 2026	Date limite d'envoi des dossiers au titre du handicap, le cachet de la poste faisant foi. (Possibilité de déposer le dossier en main propre au rectorat au plus tard le mercredi 08 avril 2026 à 12h00, cf. § II.1.2)
	mercredi 08 avril 2026 à 12h00	Date limite d'envoi du dossier de candidature pour un poste ULIS implanté dans le 2 nd degré via Colibris (instructions publiées au BA affectation sur postes de coordination ULIS 2 nd degré - rentrée 2026)
② ⚠	du jeudi 09 avril 2026 à 12h00 au jeudi 16 avril 2026 à 12h00	Téléchargement obligatoire par l'agent de la confirmation de demande de mutation depuis SIAM. (Attention : le récapitulatif de demande disponible pendant la saisie de vœux n'est pas pris en compte).
③ ⚠	du jeudi 09 avril 2026 à 12h00 au jeudi 16 avril 2026 inclus	Dépôt par l'agent de la <u>confirmation</u> de demande de mutation dans <u>colibris</u> par l'agent et accompagnée des pièces justificatives. La signature du chef d'établissement n'est pas requise. Au-delà, aucune demande initiale de bonification ne sera acceptée. Demandes de modification des vœux ou d'annulation de participation : à indiquer en rouge dans la confirmation dans Colibris. Au-delà, aucune modification / annulation ne sera prise en compte.
	vendredi 22 mai 2026 à 12h00	Date limite de réception des demandes tardives de participation au mouvement intra (hors SPEA), de modification de vœux et d'annulation de participation (cas de force majeure, cf. arrêté du 09-10-2025, art. 3)
⚠	du vendredi 22 mai 2026 à 12h00 au vendredi 05 juin 2026 à 12h00	Consultation dans SIAM des vœux et des barèmes retenus Contestation des barèmes via Colibris pour les seuls agents qui ont déposé la confirmation avant le jeudi 16 avril 2026.
	vendredi 05 juin 2026 à 17h00	Affichage dans i-prof/ SIAM du barème définitif pris en compte pour l'élaboration du projet de mouvement
⚠	vendredi 05 juin 2026 à 12h00	Date limite de demande de changement de rattachement administratif (RAD) des TZR et PSYEN EDA en poste, sous couvert du supérieur hiérarchique (qu'ils participent ou non au mouvement).
	mercredi 17 juin 2026	Validation du projet de mouvement
⚠	jeudi 18 juin 2026 à 12h00	Affichage des résultats du mouvement intra-académique
	du mardi 23 juin 2026 au mardi 30 juin 2026	Saisie sur l'application LILMAC des vœux de préférences d'affectation pour les titulaires de zone de remplacement – TZR
⚠	vendredi 26 juin 2026	Date limite des demandes de temps partiel sur Colibris Aix-Marseille pour avis du chef de l'établissement obtenu au mouvement intra 2026.
	Dans les 2 mois suivant la publication des résultats	Possibilité de former un recours sur l'application Colibris.